



PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

## AVIS DE PROMULGATION

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

**QUE** le conseil, à sa séance ordinaire du 26 février 2024, a adopté le règlement suivant :

**[RÈGLEMENT NUMÉRO 1648-2024](#)**  
**[DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 169 000 \\$ POUR L'ACHAT ET LE REMPLACEMENT DE VÉHICULES](#)**

**QUE** ce règlement vise le remplacement de véhicules pour les Services techniques, divisions transport et parcs et bâtiments, ainsi que pour le Service de l'urbanisme;

**QUE** le règlement numéro 1648-2024 a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 5 mars 2024;

**QUE** le règlement a reçu l'approbation complète du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 avril 2024;

**QUE** ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est déposé au Service du greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville en cliquant sur le titre du règlement ou en vous rendant sur la page **[RÈGLEMENTS MUNICIPAUX EN VIGUEUR ET LES RÈGLEMENTS EN PROCESSUS D'ADOPTION](#)**.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 25 avril 2024.

Mélanie Côté  
Assistante-greffière